

Le dialogue social

Le dialogue social recouvre toutes les formes de négociation, de consultation, d'information et de concertation entre l'employeur et les agents.



Désormais, les organisations représentatives du personnel peuvent être appelées à négocier sur les sujets relatifs aux conditions et à l'organisation du travail, au télétravail, au déroulement des carrières et à la promotion professionnelle, à la formation professionnelle et continue,

à l'action sociale et à la protection sociale complémentaire, à l'hygiène, à la sécurité et à la santé au travail, à l'insertion professionnelle des personnes handicapées, à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

VITAMINEZ LE DIALOGUE SOCIAL !



Vos instances représentatives au sein de l'ARS Nouvelle-Aquitaine

Instauré par la loi de transformation de la fonction publique de 2019, le Comité d'Agence et des Conditions de Travail (CACT) est une instance unique de représentation du personnel dans les ARS.

Au sein de cette instance, on trouve la CASEC, une commission d'aide d'urgence, la Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail (CSSCT), la commission vie professionnelle, un référent lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes et un délégué à la protection des données. Les représentants syndicaux participent activement à l'ensemble de ces instances pour émettre des avis et des recommandations.

Etre syndiqué,

C'est faire partie d'un collectif pour défendre des valeurs et des intérêts communs et porter des propositions pour un modèle de société qui fait converger les questions sociales, environnementales, économiques et démocratiques,

C'est devenir acteur, actrice de sa vie professionnelle,

C'est être conseillé et accompagné dans les domaines relatifs à son parcours professionnel, ses conditions de travail, sa rémunération, ses opportunités de carrière, ses droits à la formation, et aussi sur des sujets tels que son logement, sa couverture sociale, sa retraite,

C'est avoir accès à des publications et un espace adhérent en ligne personnalisé pour rester informé,

C'est bénéficier d'un soutien juridique et être accompagné par un défenseur syndical agréé pour ne plus être plus seul face à votre employeur,

C'est donner du poids à mon syndicat dans les négociations et concertations, qu'elles soient locales ou nationales, pour défendre le droit de tous les salarié-es, du public et du privé.



Site de Bordeaux

Danièle BERDOY Elue CACT
Christophe BORIES Elu CACT
Délégué syndical
Sandrine CLAIR Elue CACT
Isabelle CROCE Membre du Bureau
Communication
Jérôme LEBEAU Membre du Bureau
Corinne PELLETIER Elue CACT
Présidente de la CASEC

Site de Mont-de-Marsan

Henri LAPORTE Elu CACT
Réfèrent lutte contre le harcèlement sexuel
et les agissements sexistes
Bernard LAYLLE Elu CACT
Site de Limoges
Houria CHOURY Elue CACT
Déléguée syndicale
Nathalie LAHAIE Membre du bureau

Quizz Café Orange

Quelle loi a autorisé la création des syndicats ?

1. La loi Le Chapelier du 14 juin 1791
2. La loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884
3. La loi du 21 juin 1936

Quel est en Europe le pays le plus syndiqué ?

1. La Belgique
2. La Finlande
3. La France

Quel est le rôle d'un syndicat ?

1. La représentation des salariés et de défense de leurs intérêts
2. La cogestion des organismes dont l'activité est liée à la vie professionnelle
3. La consultation et/ou les négociations entre l'Etat, les employeurs et les salariés

Qui est à la tête de la CFDT ?

1. Laurent BERGER
2. Sophie BINET
3. Marylise LEON

Que veut dire CFDT ?

1. Confédération fédérale du travail et des travailleurs
2. Confédération française des droits des travailleurs
3. Confédération française démocratique du travail

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a vocation à renforcer le dialogue social dans la fonction publique par :

1. la promotion d'un dialogue social plus stratégique,
2. le développement de la négociation dans la fonction publique
3. la mise en place d'un rapport social unique comme base d'un dialogue constructif.

Quelles sont les instances représentatives du personnel au sein de l'ARS contribuant au dialogue social ?

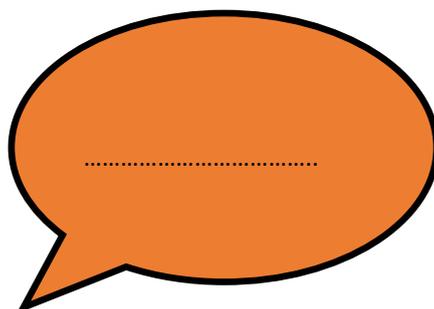
1. CACT ou Comité d'Agence et des Conditions de Travail
2. CA ou Comité d'agence
2. CHSCT ou Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Un mot qui symbolise pour vous le syndicalisme

Nom :

Prénom :

Site :



Quelles sont les valeurs de la CFDT ?

1. Emancipation
2. Solidarité
3. Egalité
4. Démocratie
5. Indépendance

Quel est le rôle du délégué syndical ?

1. Il assure la défense du salarié
2. Il formule des propositions et des réclamations auprès de l'employeur
3. Il est élu lors des élections professionnelles